

Département de la Moselle

Arrondissement de
Metz-Campagne

COMMUNE DU BAN-SAINT-MARTIN

Nombre de Conseillers élus :
27

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers en fonction :
26

Conseillers présents :
24

Séance du mardi 25 juin 2024 à 20H

Quorum : 14
Votants : 25

Sous la présidence de Monsieur Henri HASSER

Etaient présents :

Mesdames Sylvie DIEDRICH, Joy HENDRIX, Daniele BEHR, Marie-José HENNEQUIN, Audrey GAUCHE, Dominique EBEL, Marie-Hélène JARRIER, Julie FOULONT, Isabelle WEISBERG, Aurélie HENNEQUIN

Messieurs Henri HASSER, Michel BRANDEBOURGER, Alain ARRIAT, Patrick SIMEAU, Geoffroy HAGUENAUER, Bernard ADAM, Pierre KEHRER, M. Patrick SCHARF, Jean-Louis CAGNARD, Jean MATHIS, Pascal JACQUEMIN, Frédéric GRILLIER, Gérard VINCENT, Roger LANG.

Procuration : Claire BILBAULT à Mme FOULONT

Absente : Anita FREYERMUTH

Secrétaire de séance : Mme Joy HENDRIX

Une minute de silence est observée à la mémoire de M. Jean-Paul BALTES, ancien conseiller municipal.

Le compte-rendu de la séance du 14 mai est adopté à l'unanimité.

27 : Location du Ru-Ban : tarifs modulés pour deux évènements

Monsieur le Maire rappelle que les tarifs de location du Ru-Ban sont adoptés par le Conseil Municipal. Tout tarif dérogatoire doit donc être approuvé par celui-ci.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de louer le centre socioculturel Le Ru-Ban :

- au tarif ban-saint-martinois, soit 800€ (au lieu de 1.105€) à Mme Massengo pour le week-end du 29 et 30 juin 2024, en raison des désagréments occasionnés par la tenue des élections législatives,

- au tarif ban-saint-martinois, soit 800€ (au lieu de 1.050€), pour une manifestation caritative au profit de la recherche contre le cancer pédiatrique organisée le 21 septembre 2024 par l'association 'Enfants cancers santé'.

Arrivée de M. Patrick Scharf à 20H10.

28 : Subvention exceptionnelle à l'association Les Mésanges

Mme Audrey Gauche, adhérente de l'association, ne participe pas au vote.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer une subvention exceptionnelle de 374,50€ au profit de l'association Les Mésanges (A.P.E du groupe scolaire Pagnol) afin de se doter d'un nouveau réfrigérateur.

M. Arriat précise que l'association participe activement aux manifestations organisées par l'école mais également par le service jeunesse.

29 : Attribution de la délégation de service public pour la fourrière automobile

Monsieur le Maire indique que :

- le coût pour la commune est nul. Le garage se rémunère par les tarifs appliqués aux usagers
- l'intervention peut être rapide si besoin : enlèvement dans l'heure qui suit la réquisition par Monsieur le Maire, l'adjoint délégué, les autorités de police
- le stock de véhicules ventouse (c'est-à-dire en stationnement ininterrompu de plus de 7 jours) ne sera évacué en totalité qu'à la fin de l'année
- le prestataire ne peut intervenir sur des propriétés privées (ex Forêt St Martin) sans une longue procédure judiciaire préalable

Considérant que depuis l'arrêt du service rendu par la ville de Metz, la commune ne dispose plus de fourrière automobile, service public qui a pour objet l'enlèvement des véhicules en stationnement irrégulier ou en état d'abandon sur la voie publique,

Vu sa délibération du 28 février 2023 :

- approuvant le principe de la gestion par voie de délégation de service public de la fourrière municipale des véhicules automobiles,
- autorisant Monsieur le Maire à lancer la procédure de consultation
- acceptant les caractéristiques principales de la convention de délégation à venir et les obligations du futur délégataire,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de conclure une convention de gré à gré avec le garage HARTER de Marly (57155) à compter du 01 juillet 2024 pour 03 ans.

Arrivée de M. Roger Lang à 20H20

30 : Chasse communale : attribution du lot

Vu sa délibération du 14 mai 2024, arrêtant, à l'unanimité, la liste des candidats admis à participer à l'appel d'offres de la location de la chasse communale,

Considérant l'ouverture des plis et l'analyse détaillée des 3 candidatures selon les critères préétablis, réalisée par la « 4 C »,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer le lot de chasse 2024-2033 à M. Olivier ARUS pour un montant de 350€ annuel.

31 : Modification du règlement intérieur des usagers du service jeunesse

Vu le règlement intérieur des usagers adopté par sa délibération du 30 mai 2023,

Considérant que des modifications minimales sont à effectuer dont principalement son article 7 et les modalités financières qui s'appliquent en cas d'absence justifiée d'un enfant,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver la nouvelle version du Règlement intérieur des usagers du service jeunesse.

Il entrera en application à compter du 07 juillet 2024.

Monsieur le Maire annonce aux élus qu'il vient d'écartier le responsable du service Jeunesse en raison d'erreurs majeures et de manques de communication. Le service est dorénavant géré par son adjointe.

32 : Convention de mise à disposition des agents de police municipale de Woippy et de leurs équipements

Monsieur le Maire explique à ce sujet que :

- la police métropolitaine n'est pas encore opérationnelle en raison d'un manque de candidats à l'embauche
- l'armement des policiers est impératif, ceux-ci refusant de s'engager sans cet équipement qu'ils considèrent comme protégeant leur personne (question de Mme Behr)
- une dérogation du Préfet a été nécessaire pour préserver la police intercommunale de Woippy (puisque celle-ci agit sur un territoire déjà couvert par la police métropolitaine)
- le projet de Centre de surveillance urbain progresse. Le coût n'est pas encore déterminé.
- la commune est dotée actuellement de 6 caméras. A l'avenir, elle sera dotée de caméras à infrarouge qui détectent la chaleur d'un objet ou d'une personne
Celles-ci seront positionnées prioritairement au niveau des écoles, collège, complexe sportif et Ru-Ban (question de M. Scharf)
- l'option vidéoverbalisation a un coût or, la commune ne perçoit pas les recettes. Le seul avantage est une comparution rapide du contrevenant devant la justice avec des preuves matérielles tangibles (question de M. Mathis)

Vu le projet de convention de mise à disposition des agents de police municipale et de leurs équipements entre les communes du Ban Saint Martin, La Maxe, Plappeville et Woippy,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité,

- d'adopter la convention de mise à disposition des agents de police municipale et de leurs équipements à compter du 1^{er} juillet 2024 pour une durée d'un an reconductible

tacitement, sans pouvoir toutefois excéder 3 ans. L'interruption de la convention sera automatique dès la mise en place de la police métropolitaine.

- d'accepter l'adhésion de la commune de Longeville Les Metz dès le 3 juillet 2024.
- d'accepter l'adhésion de la commune de Lorry les Metz à compter du 5 juillet 2024.

33 : Création d'un poste d'adjoint d'animation à temps non complet

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de créer un poste d'adjoint d'animation à 23/35eme pour conforter l'équipe des agents titulaires du service Jeunesse.

Décisions du Maire

* Mise à disposition précaire du logement, situé 33 rue du nord moyennant une redevance mensuelle de 300€.

* Attribution à la Société A.C.F des vérifications électriques annuelles des bâtiments – 2.394€

Informations du Maire

* Parcelle rue Foch : c'est un délaissé de 15m² qui va entrer, au terme d'une longue procédure administrative dans le domaine communal. Chaque propriétaire voisin souhaite acquérir ce terrain.

* projets immobiliers : à la demande de M. Scharf, Monsieur le Maire récapitule les projets immobiliers en cours, à venir ou sollicités.

Nonobstant la pression des agents immobiliers, il rappelle également que les enjeux de la loi Climat et Résilience incitent fortement les communes, comme Le Ban Saint Martin, à densifier leur centre urbain.

* Moustique tigre : sa présence est confirmée par l'A.R.S

M. Brandebourger rappelle quelques notions de bon sens dont notamment ne pas laisser de coupelles d'eau stagnante aux abords des habitations.

La séance est levée à 21H20

Rappel : prochain conseil municipal le 24 septembre